



JOBS D'ÉTÉ 2026

Les jeunes touriennais(es) entre 18 et 23 ans
(18 ans révolus et l'année des 23 ans)

qui souhaitent travailler à la Commune cet été
doivent demander un dossier en mairie et
transmettre celui-ci par mail :
mairie@latourenmaurienne.fr

avant le 30 avril 2026 dernier délai.

Yves DURBET,

Maire.

